



ARRÊTÉ PERMANENT N°02/2024

Portant restriction de circulation et de stationnement pour les interventions ENEDIS sur la commune

Nous, Maire de la Commune de Bouvines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la demande de la **société SME Groupe LECLERE**, représentée par Wendy CHOEUR, en vue de d'effectuer des travaux ENEDIS, souvent aériens, sur l'ensemble du territoire communal prévu pour l'année 2024.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation lors de ces travaux, en tout point du territoire,

Considérant que ces propositions sont de nature à faciliter la circulation et à renforcer la sécurité,

ARRETONS

Article 1 : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, la circulation pourra être perturbée temporairement et soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- Restriction de stationnement pour la pose de nacelle
- La vitesse maximale autorisée sera fixée à 30km/h
- La chaussée sera rétrécie

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toute nature pourra éventuellement être interdit dans l'emprise des dits chantiers.

Article 3 : La **société SME Groupe LECLERE** sera chargée de mettre en place la signalisation adéquate et de faire le nécessaire pour laisser un passage pour les piétons et garantir la sécurité des usagers.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmis au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Cysoing, au Commandant des Sapeurs-Pompiers de Villeneuve d'Ascq et à la M.E.L qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bouvines, le 03/01/2024
Le Maire, Alain BERNARD